

Seules les paroles prononcées font foi

**Exposé du conseiller d'Etat Philippe Perrenoud,
Directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale**

Stratégie de politique familiale du canton de Berne

Mesdames, Messieurs,
Soyez les bienvenus à cette conférence de presse. Mon collègue Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique, et moi souhaitons vous présenter la Stratégie de politique familiale du canton de Berne.

La politique familiale est l'une des priorités du Conseil-exécutif pour la période législative 2007-2010 qui s'achève. Il en a formellement inscrit divers aspects à son programme, dans le cadre de la politique sociale, qui constitue l'un des sept points forts qu'il a définis. A un niveau plus concret, la politique familiale a été au centre de l'activité du Conseil-exécutif et de l'ensemble de l'administration cantonale tout au long de la législature. En effet, la situation des familles est un enjeu qui concerne toutes les Directions et auquel le gouvernement tout entier porte une attention suivie, comme le prouve cette Stratégie qu'il vient d'adopter.



Le Conseil-exécutif a été chargé d'établir un plan d'action concret et global de soutien à la famille par les deux motions Schnegg-Affolter et Streiff-Feller, adoptées en mars 2007 par le Grand Conseil. Ces interventions sont à l'origine de notre démarche, qui a consisté à dresser un bilan de la politique familiale menée par le canton, à en déceler les forces et les faiblesses et à définir une stratégie pour l'avenir. C'est cette stratégie, adoptée par le Conseil-exécutif le 4 novembre, que nous vous présentons aujourd'hui avec mon collègue du gouvernement, le conseiller d'Etat Bernhard Pulver. Sa présence n'est pas due au hasard. En effet, les enfants, qui figurent au cœur de la politique familiale, évoluent dans deux cadres de vie distincts, dont l'un relève de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) et l'autre de la Direction de l'instruction publique (INS). Je veux parler, bien sûr, de la famille d'une part et de l'école d'autre part.

Notre présentation se déroulera de la manière suivante:

- Dans un premier temps, Mme Regula Unteregger, cheffe de l'Office cantonal des affaires sociales et M. Pascal Coullery, suppléant du secrétaire général de la SAP, vous parleront de la situation des familles et de la politique familiale dans le canton de Berne.
- Dans un deuxième temps, je passerai en revue les prestations que le canton assure actuellement en matière de politique familiale. Je présenterai ensuite les mesures à prendre à l'avenir dans ce domaine et la Stratégie que le Conseil-exécutif a définie dans cette perspective.
- Dans un troisième temps, M. Pulver évoquera l'importance, pour les familles de notre canton, de l'école et des tâches dont elle s'acquitte.
- En conclusion, je vous indiquerai les prochaines étapes prévues pour mettre en œuvre la présente Stratégie.

Stratégie du Conseil-exécutif en matière de politique familiale

En comparant les mesures prises en faveur des familles avec leur situation réelle, on se doit de constater que le canton de Berne se montre très généreux à leur égard et qu'il continue de l'être. Un seul exemple: l'accueil extrafamilial, qui n'a cessé de s'étendre ces dernières années. Le canton de Berne a fortement augmenté le nombre de places de garderie et d'école à journée continue pour répondre au besoin accru de concilier librement vie professionnelle et vie familiale. Mais une politique familiale digne de ce nom n'est pas réalisée une fois pour toutes, elle nécessite un réexamen constant et un ajustement permanent à des conditions sociales et économiques changeantes.

Pour parvenir à relever les défis rencontrés, il faut renforcer les ressources propres des familles et améliorer les conditions générales, c'est-à-dire les rendre plus propices à la vie familiale.

Renforcer les ressources des familles ne signifie nullement déléguer l'éducation ou la responsabilité parentale à l'Etat ou à l'école. Il s'agit bien au contraire de permettre aux familles d'assumer le rôle sociopolitique essentiel qui est le leur, soit la solidarité matérielle et la socialisation des enfants.

Pour améliorer les conditions sociales et culturelles, il faut commencer par concilier travail et famille (accueil extrafamilial et cadre de travail propice à la vie familiale), certes. Mais cela implique aussi de repenser l'aménagement de l'espace public, le temps libre, l'habitat et les transports publics.

Le Conseil-exécutif estime justifié en raison de la conjoncture d'axer ses mesures sur l'économie. Comme Pascal Coullery vous l'a présenté, il y a en effet dans le canton de Berne un nombre effrayant de familles touchées ou menacées par la pauvreté. Cela ne signifie pas toutefois que toutes les mesures envisagées soient exclusivement de nature économique, mais elles poursuivent toutes un *objectif* économique. Le Conseil-exécutif propose par conséquent d'intervenir prioritairement à trois niveaux:

- Prestations complémentaires pour les familles

Comme pour les prestations complémentaires AVS et AI, il s'agit de compléter un revenu existant jusqu'à un montant déterminé. Les travaux préparatoires sont déjà entamés (suite à la motion Steiner-Brütsch adoptée le 27 janvier 2009). Groupe cible: les *working poors* qui ne réussissent pas à vivre malgré un travail lucratif. Il est prévu de mettre le projet en consultation en février 2011, de le débattre au Grand Conseil durant le premier semestre 2012 pour une entrée en vigueur probablement au 1^{er} janvier 2013.

- Accueil extrafamilial

C'est une mesure essentielle pour concilier famille et profession. Le Conseil-exécutif a formulé l'objectif suivant dans la Stratégie de politique familiale: que dans dix ans, 20% des enfants en âge préscolaire puissent bénéficier de deux jours et demi par semaine d'une place d'accueil extrafamilial financée par les pouvoirs publics. Cette extension de l'offre se justifie amplement si l'on entend promouvoir la compatibilité de la famille et du travail, l'intégration ainsi que l'égalité des chances pour les parents et les enfants. D'autant plus que la mise en place de l'accueil extrafamilial n'est pas encore achevée pour l'ensemble du canton et que la demande reste supérieure à l'offre.

- Coordonner les programmes de conseil

Leur mise en réseau permettra d'optimiser les prestations de conseil destinées aux familles (puériculture, orientation professionnelle ou consultation conjugale). Une stratégie de soutien applicable aux enfants en âge préscolaire va élaborer des propositions concrètes.

Le Conseil-exécutif a fixé des priorités pour réaliser cet ensemble de mesures à moyen et à long terme, sans exclure d'intervenir à court terme (le Gouvernement a, par exemple, augmenté ses subsides pour la réduction des primes de caisse-maladie à partir du 1^{er} janvier 2010).

Voilà pour les mesures prises en faveur de la famille. Je passe maintenant la parole à mon collègue, Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique, qui vous parlera de celles qui sont réalisées dans le domaine de l'école.

Conclusion

Permettez-moi, pour terminer, de vous dire en quelques mots ce qu'il adviendra de la Stratégie de politique familiale. Il est prévu que le Grand Conseil en débâte à la session de mars 2010, date à laquelle le Conseil-exécutif aura mandaté une Conférence de la famille pour coordonner la politique familiale au sein de l'administration cantonale et pour la mettre en œuvre. Cette Conférence devra également contribuer à faire du rapport périodique sur les familles un instrument établi de la politique familiale, afin de garantir à celle-ci la place qu'elle mérite vu son importance sociopolitique.